

Date de la convocation
21.03.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

DELIBERATION N° 2024.4.5
Nomenclature N° 7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre
le vingt sept mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAUT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Taux d'imposition 2024

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2024 adoptant le rapport
d'orientations budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission « Commerce, Finances » du 13 mars 2024,

il est proposé une augmentation de 2 % des taux d'imposition pour 2024, comme
suit :

	Bases prévisionnelles 2024 notifiées	Taux proposé 2024 (+ 2 %)	Produits 2024
Taxe foncière bâtie (TFPB)	8 341 000	40.46 %	3 374 769.00
Taxe foncière non bâtie (TFPNB)	207 000	50.44 %	104 4111.00
Taxe d'habitation résidences secondaires	717 200	26.17 %	187 763.00
TOTAL			3 666 943.00

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 4 AVR. 2024

Publié le : 4 AVR. 2024

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 3 abstentions, émet un avis favorable sur les taux d'imposition 2024 tels que proposés et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

